



La lettre des Stagiaires d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Christian BASSET

Secrétaire Académique

Catherine AMBEAU

Responsable académique Jeunes Enseignants

N°3

18 octobre 2012



SOMMAIRE

ACTUALITÉ

- MUTATIONS.
- CLES2 : UN NOUVEL EPISODE !

NOUS RENCONTRER ET NOUS CONTACTER

ACTUALITÉ

MUTATIONS



- Deux réunions :

Nous tiendrons deux réunions pour les mutations : **vendredi 16 et vendredi 23 novembre 2012** entre 12h et 14 h en salle E 301 à l'IUFM Mérignac Bourran.

- Des conseils personnalisés :

Vous pouvez prendre rendez-vous avec nous pour des **entretiens personnalisés** !!

- Lieu : Section Académique du SE-UNSA Bordeaux, 33bis rue de Carros, 33800 BORDEAUX.
- Téléphone : 05 57 59 00 20.
- Courriel : ac-bordeaux@se-unsa.org



- Des documents :

Syndiqués, vous recevrez notre **publication spéciale Mutations**... et nous vous communiquerons la **circulaire** attendue le 8 novembre 2012.

- Un calendrier prévisionnel :

Pour plus d'information, se reporter à l'article "**Mutations INTER 2013 : premières infos, calendrier prévisionnel**" sur notre site Internet.

[Sommaire](#)

CLES2 : UN NOUVEL EPISODE !

Un nouvel arrêté vient d'être publié : il élargit l'éventail des diplômés dispensant de produire un CLES2...

- La position du SE-UNSA :

Comme le SE-Unsa l'avait pointé lors de la mise en œuvre de l'exigence du CLES, il est impossible matériellement que tous les étudiants l'obtiennent dans les délais. Les universités peinent à proposer le volume adéquat de formations, les tarifs sont souvent prohibitifs.

L'arrêté réglementant le dispositif est modifié pour la deuxième fois en un an. Cela témoigne de l'impasse dans laquelle se trouve le système aujourd'hui.

Le SE-Unsa exige, comme il le fait depuis 2009, un moratoire jusqu'en 2015.

Pour le SE-Unsa, beaucoup de stagiaires et de futurs lauréats ne seront pas en mesure d'obtenir un CLES pour la prochaine rentrée. Cela créera un nouveau point de crispation. Personne n'est en mesure aujourd'hui de répondre à cette redoutable question : Quid des stagiaires qui n'auront pas obtenu leur CLES à la date de titularisation, à la rentrée 2013 ? Seront-ils licenciés ? C'est inimaginable. En effet, leur nombre est important et on ne saurait accepter qu'après une année de stagiaire, ils soient remerciés. Sans compter que cela ajouterait encore à la pénurie d'enseignants et relèverait d'une incongruité budgétaire.

Il convient donc dès maintenant de surseoir et de laisser aux futures Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education, le soin d'inclure l'obtention de ces certifications dans le cadre de la formation initiale des futurs enseignants et personnels d'éducation.

Pour le SE-Unsa, s'entêter dans la voie suivie aujourd'hui conduirait à un désastre humain et un gâchis financier.

- Elargissement des dispenses de CLES pour les futurs enseignants :

Sont dispensés de CLES, tous les lauréats qui ont, au cours de leur scolarité dans le supérieur :

- soit obtenu une validation de l'aptitude à maîtriser une langue vivante étrangère dans le cadre de leur master
- soit validé, dans le cadre d'un diplôme sanctionnant deux ans d'études au moins, des enseignements comprenant la pratique d'une langue vivante étrangère.

La moyenne générale obtenue doit être égale ou supérieure à 10 pour chacun des semestres observés.

Sont également prises en compte les périodes d'études à l'étranger à condition d'avoir validé des ECTS (crédits européens).

Pour consulter l'arrêté, cliquer [ICI](#). Les parties en rouge pointent les modifications de ce nouvel arrêté.

[Sommaire](#)

NOUS RENCONTRER ET NOUS CONTACTER

- Nous rencontrer :

- au siège de la section : 33 bis rue Carros, 33800 BORDEAUX (Barrière Saint-Genès) ;
- le site académique : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/>.

- Nous contacter :

- par téléphone : 05 57 59 00 20 ;
- par courriel : ac-bordeaux@se-uns.org ;
- par courrier : 33 bis rue Carros, 33800 BORDEAUX.

[Sommaire](#)

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-uns.org

Site internet : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/>

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.